

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Conseil D'Administration  
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale  
des Pays de l'Aigle

Séance du 19 janvier 2026.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
de l'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	19
PRESENTS	12
VOTANTS	13

DATE DE LA CONVOCATION
12/01/2026

OBJET
<b>EHPAD – Décision Modificative n°2 – Augmentation des crédits.</b>

Acte reçu en préfecture le  
**02 février 2026**  
Publié en ligne le  
**02 février 2026**  
Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,  
Nathalie LENÔTRE

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf janvier à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du douze janvier, se sont réunis pour un Conseil d'Administration dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

**Etaient présents** : Alain BOUVIER, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Hugo DUPONT, Paule GOUIN, Véronique HELLEUX, Liliane HUBERT, Elisabeth JOSSET, Nathalie LENÔTRE, Sylvie MOLERO, Delphine PRIEUR, Jean SELLIER, Sophie THERY.

**Pouvoirs** : Isabelle CLOUCHÉ donne pouvoir à Hugo DUPONT.

**Absents excusés** : Isabelle CLOUCHÉ, Camille DAEL, Paule KLYMKO, Abdellah LHESSANI.

**Absents** : Fleur GOSSELIN, Christophe PAPILLON, Nathalie RIBAULT.

La présente décision modificative (DM2) au budget de l'EHPAD, rattaché au CIAS, est proposée du fait du versement de crédits non reconductibles par l'Agence Régionale de Santé de Normandie en cette fin d'année 2025.

Les versements ARS, des recettes non prévues venant nourrir le budget. La dotation soin de l'ARS a été inscrite à l'EPRD à hauteur de 945 493.30€ suite à la 1ère DM, cette somme a été amendée de deux crédits non reconductibles : 10.577€ pour faciliter la transition écologique 115.113€ au vu du déficit prévisionnel de l'établissement, de l'avancée du plan de retour à l'équilibre et de l'investissement dans PerfEHPAD. Aussi, 125.690€ peuvent être inscrits comme nouvelles recettes au compte 735111.

Les dépenses ciblées

Ces nouvelles recettes vont permettre de clôturer les dernières factures de l'exercice et finir l'exercice sans variation majeure de la capacité d'autofinancement (en réduction du déficit). Il est proposé de les affecter sur le chapitre 011, charges à caractère générale, les autres chapitres comptables n'étant pas en difficulté sur cette fin d'exercice :

- 10.577€, fléchés sur la transition écologique, peuvent être affectés dans les fournitures d'atelier, afin de répondre aux orientations attendues et de pouvoir justifier de dépenses en achat de lampes basses consommation, par exemple,
- 68.038€ sur l'électricité, compensant le différentiel de consommation,
- 10.000€ sur l'alimentation pour lequel les dépenses restent difficiles à contraindre,
- 15.000€ sur les fournitures médicales,
- 10.000€ sur les protections et produits **absorbants**,
- 5.000€ sur les produits d'entretien,

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20260119-2026-01-19-002-DE  
Date de télétransmission : 02/02/2026  
Date de réception préfecture : 02/02/2026



- 7.075€ (le différentiel) en combustibles et carburant.

Cette répartition vous est présentée comme suit :

Dépenses			Recettes		
chapitre	compte	montant	chapitre	compte	montant
011	60623	10.577€	017	735111	125.690€
011	60612	68.038€			
011	6063	10.000€			
011	6066	15.000€			
011	606261	10.000€			
011	60622	5.000€			
011	60621	7.075€			
Total		125.690€	Total		125.690€

Ces recettes et dépenses, construites à l'équilibre, vont avoir un impact majeur sur le résultat financier de l'établissement : le déficit prévisionnel de 95k€ devrait se voir nettement réduit du fait de cette décision modificative.

**Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la décision modificative présentée afin de réaffecter des crédits conformément au tableau ci-dessous.

Dépenses			Recettes		
chapitre	compte	montant	chapitre	compte	montant
011	60623	10.577€	017	735111	125.690€
011	60612	68.038€			
011	6063	10.000€			
011	6066	15.000€			
011	606261	10.000€			
011	60622	5.000€			
011	60621	7.075€			
Total		125.690€	Total		125.690€

Acte reçu en préfecture le  
**02 février 2026**

Publié en ligne le  
**02 février 2026**

Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,  
Nathalie LENÔTRE

**VOTE : UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme.

